

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018 à 20h30

COMPTE-RENDU

Etaient présents

M. Alain VENOT, maire,

M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET, M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, Mme Sihame KHALIL, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizick BERTIN, M. Ali YURT, M. Damien BESLAY, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, Mme Florence GAUTHIER, M. Xavier CHABANNES, Mme Annie SALAÛN, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme PHILIPPOT, Mme Claudine BADUFLE, M. Fabien VERDIER, Mme Amale ESSAHEL, Mme Christine VALENTINI.

Etaient absents excusés

M. André GALERNE (pouvoir à Mme Sihame KHALIL), M. Mickaël BERTRON (pouvoir à M. Philippe DUPRIEU), M. Hervé GATEAU (pouvoir à M. Alain VENOT), Mme Kelly LOCHON (pouvoir à Mme Annie SALAÛN), M. Jérôme REBOURS (pouvoir à M. Jérôme PHILIPPOT), M. Laurent BRIAND (pouvoir à Mme Claudine BADUFLE), M. Didier HUGUET (pouvoir à Mme Christine VALENTINI).

Etaient absents

Mme Nadine FRADET, M. Christophe DOLBEAU.

Secrétaire de séance

M. Damien BESLAY.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2018

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 26 Avril 2018

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre et Monsieur Xavier CHABANNES qui étant absent lors du vote n'a pas pu prendre part à celui-ci.

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 Avril 2018.

Entrée en séance de Monsieur Xavier CHABANNES à 20h57.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget général qui s'établit comme suit pour l'exercice 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Résultat reporté	TOTAL
Dépenses	11 266 941,08	6 467 414,93	2 973 129,91	953 918,48	10 394 463,32
Recettes	11 266 941,08	7 775 721,18	1 227 329,19		9 003 050,37
Résultat		1 308 306,25	-1 745 800,72	-953 918,48	-1 391 412,95

DÉPENSES 10 394 463,32 €

Opérations non ventilables	3 785 989,54 €
Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales	840 881,31 €
Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques.....	974,76 €
Fonction 2 – enseignement – formation.....	1 323 456,54 €
Fonction 3 – culture	839 691,47 €
Fonction 4 – sport et jeunesse	543 046,75 €
Fonction 5 – interventions sociales et santé.....	605 189,99 €
Fonction 6 – famille.....	10 111,08 €
Fonction 7 – logement	3 829,90 €
Fonction 8 – aménagement et services urbains, Environnement	2 356 463,23 €
Fonction 9 – action économique.....	84 828,75 €

Les restes à réaliser en dépenses de 2 973 129,91 € concernent les chapitres suivants :

20 – Immobilisations incorporelles	37 366,00 €
204 – Subventions d'équipement	542 503,28 €
21 – Immobilisations corporelles	874 350,73 €
23 – Immobilisations en cours	1 481 295,90 €
45 – Opérations pour compte de tiers	37 614,00 €

RECETTES 9 003 050,37 €

En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement, les recettes proviennent des ressources suivantes :

- Subventions 3 084 615,45 €
 - . Etat 1 494 709,30 €
 - . Région 617 252,15 €
 - . Département 486 969,00 €
 - . GFP de rattachement 204 260,00 €
 - . Amendes de police 40 986,00 €
 - . Autres subventions 240 439,00 €
- F.C.T.V.A. 586 519,18 €
- T.L.E. 19,00 €
- Taxe d'aménagement 12 614,68 €
- Emprunts 2 174 367,00 €
- Dépôts et cautionnements reçus 0,00 €
- Avances et acomptes versés 0,00 €
- Opérations pour compte de tiers 0,00 €
- Opérations patrimoniales 4 672,00 €
- Opérations d'ordre entre sections 725 349,07 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1 933 600,86 €
- Dons et legs en capital 481 293,13 €

Les restes à réaliser en recettes de 1 227 329,19 € concernent les chapitres suivants :

- 13 – Subventions d'investissement 1 227 329,19 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Rattachement	Résultat reporté	TOTAL
Dépenses	22 726 001,11	20 191 369,32	41 718,47	0,00	20 233 087,79
Recettes	22 726 001,11	21 705 932,81	113 475,28	895 431,11	22 714 839,20
Résultat		1 514 563,49	71 756,81	895 431,11	2 481 751,41

Soit un excédent de 2 481 751,41 € dont :

- 1 391 412,95 € ont été affectés en investissement au budget primitif 2018 (C/1068).

DÉPENSES..... 20 233 087,79 €

- Opérations non ventilables 1 509 305,12 €
- Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales..5 632 448,48 €
- Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques.....1 278 619,71 €
- Fonction 2 – enseignement – formation.....3 522 252,99 €
- Fonction 3 – culture.....1 731 410,76 €
- Fonction 4 – sport et jeunesse.....1 488 047,01 €
- Fonction 5 – interventions sociales et santé.....761 730,96 €
- Fonction 6 – famille.....1 242 545,83 €
- Fonction 7 – logement.....15 792,82 €
- Fonction 8 – aménagement et services urbains, environnement.....2 739 916,78 €
- Fonction 9 – action économique.....311 017,33 €

RECETTES..... 22 714 839,20 €

- 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses.....2 011 996,71 €
- 73 – Impôts et taxes.....13 578 602,36 €
- 74 – Dotations, subventions et participations.....5 690 133,59 €
- 75 – Autres produits de gestion courante.....142 280,84 €
- 76 – Produits financiers.....6,60 €
- 77 – Produits exceptionnels.....133 994,34 €
- 013 – Atténuation de charges.....227 637,07 €
- 042 – Opération d’ordre de transferts entre section.....34 756,58 €
- 002 – Résultat reporté N-1895 431,11 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l’exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l’exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER, Madame Amale ESSAHEL, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui votent contre et de Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Madame Alice SEGU et Monsieur Jérôme REBOURS représenté par Monsieur Jérôme PHILIPPOT qui s’abstiennent.

Approuve le compte administratif du budget général pour l’exercice 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d’approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE EAU qui s’établit comme suit pour l’exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	184 080,68 €
Recettes.....	353 121,40 €
Résultat de fonctionnement	169 040,72 €
Résultat reporté 2016	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE	169 040,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 005 499,97 €
Recettes.....	349 670,00 €
Résultat d'investissement	- 655 829,97 €
Résultat reporté 2016	638 374,23 €
RESULTAT DE CLOTURE	-17 455,74 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	151 584,98 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre, et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE EAU pour l'exercice 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION qui s'établit comme suit pour l'exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	304 184,54 €
Recettes.....	357 976,80 €
Résultat de fonctionnement	53 792,26 €
Résultat reporté 2016	- 365 220,50 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 311 428,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	374 369,44 €
Recettes.....	290 748,02 €
Résultat d'investissement	- 83 621,42 €
Résultat reporté 2016	-328 800,57 €
RESULTAT DE CLOTURE	-412 421,99 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 723 850,23 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre, et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION pour l'exercice 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit pour l'exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	172 348,42 €
Recettes.....	171 593,00 €
Résultat de l'exercice.....	- 755,42 €
Résultat reporté 2016.....	1 273,41 €
RESULTAT DE CLOTURE.....	517,99 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, désigné comme président par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre, et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME pour l'exercice 2017.

COMPTES DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver :

- Le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2017
- Les comptes de gestion des budgets annexes

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre, et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve les comptes de gestion 2017 ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique qu'au vu du compte administratif et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017, les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement (1)2 481 751,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent de financement (2)354 387,77 €
- Restes à recouvrer - recettes (3)1 227 329,19 €
- Restes à réaliser - dépenses (4)2 973 129,91 €
- Besoin de financement des restes à réaliser (5 = 3 - 4)1 745 800,72 €
- Besoin net de financement (6 = 2 - 5)1 391 412,95 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/20171 391 412,95 €

En fonctionnement

002 – Excédent ordinaire reporté1 090 338,46 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Affecte le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/20171 391 412,95 €

En fonctionnement
002 – Excédent ordinaire reporté1 090 338,46 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le BUDGET ANNEXE EAU fait apparaître un résultat de fonctionnement de 169 040,72 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement
1068 – Autres réserves.....169 040,72 €

En fonctionnement
002 – Résultat de fonctionnement reporté -

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Affecte ce résultat de la façon suivante :

En investissement
1068 – Autres réserves.....169 040,72 €

En fonctionnement
002 – Résultat de fonctionnement reporté -

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION fait apparaître un résultat de fonctionnement de – 311 428,24 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement
1068 – Autres réserves..... 0 €

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté - 311 428,24 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Affecte ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Autres réserves..... 0 €

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté - 311 428,24 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME fait apparaître un résultat de fonctionnement 2017 de 517,99 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté517,99 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND représenté par Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Fabien VERDIER et Madame Amale ESSAHEL qui votent contre et de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Affecte ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté517,99 €

TRANSFERT DES PRODUITS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES ZA « LA VARENNE, LES TERRES D'ECOUBLANC » A MARBOUE ET « LA VARENNE HODIER » A DONNEMAIN-SAINT-MAMES

Monsieur le Maire précise que vu les conventions de transferts de foncier bâti signées en 2014 entre la commune de Marboué-Donnemain-Saint-Mamès, et les communes de Châteaudun, la Chapelle-du-Noyer, Civry, Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Jallans, Lanneray, Logron, Lutz-en-Dunois, Marboué, Moléans, Ozoir-le-Breuil, Saint-Christophe, Saint-Cloud-en-Dunois, Saint-Denis-les-Ponts, Thiville, Villampuy ;

Vu la création de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun au 1^{er} janvier 2017 et l'intégration du Syndicat Intercommunal de Développement Economique Dunois (S.I.D.E.D.) dans cette intercommunalité ;

Vu la convention de transfert de foncier bâti entre les communes ex-S.I.D.E.D.,

Les communes énoncées ci-dessus percevaient un reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties des zones d'activités de « La Varenne, Les Terres d'Ecoublanc » à Marboué et « La Varenne Hodier » à Donnemain-Saint-Mamès, car elles ont participé à la création de ces zones d'activité via le syndicat mixte de Marboué.

De ce fait, les communes de Marboué et Donnemain-Saint-Mamès conservent les recettes fiscales pour les zones d'activités de « La Varenne, Les Terres d'Ecoublanc » à Marboué et « La Varenne Hodier » à Donnemain-Saint-Mamès.

Afin de remédier à cette perte de recettes pour les communes ayant participé à la création des zones d'activités de « La Varenne, Les Terres d'Ecoublanc » à Marboué et « La Varenne Hodier » à Donnemain-Saint-Mamès, il est proposé de signer une convention de transfert de recettes de la taxe sur le foncier bâti selon les modalités figurant dans la convention.

La commune de Châteaudun percevra 70 217 € de la commune de Marboué et 2 027,50 € de la commune de Donnemain-Saint-Mamès. Etant ici précisé que les montants annoncés sont figés et que l'année de référence est celle de 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RÉSEAU DE CHALEUR – DUNES COFELY - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE

Monsieur YURT, conseiller municipal délégué aux travaux précise que conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales le délégataire doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la

totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil Municipal.

Dans le cadre de la délégation du réseau de chaleur biomasse, le rapport a été établi et ce dernier a fait l'objet d'un examen lors de la commission consultative des services publics locaux en date du 19 juin 2018.

Vu l'exposé de Monsieur YURT,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de cette communication.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE – VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE

Monsieur YURT, conseiller municipal délégué aux travaux précise que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné à notamment à l'information des usagers doit être présenté au conseil municipal au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi, dans le cadre de la délégation de service public relative à l'eau potable, VEOLIA a établi un rapport qui a été examiné en commission consultative des services publics locaux le 19 juin 2018.

Vu l'exposé de Monsieur YURT,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de cette communication.

CASERNE KELLERMANN – CREATION DE SALLES D'EXPOSITIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU C.R.S.D.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la reconversion de la Caserne Kellermann le contrat prévoit, notamment, dans son avenant du 9 août 2017, la création de salles d'expositions, dans les deux bâtiments à l'entrée du site, côté boulevard Kellermann.

Plusieurs phases de travaux seront nécessaires à la réalisation de ce projet.

Une première phase de travaux comprenant la démolition des cloisons, le nettoyage de l'intérieur du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection des enduits et révision des couvertures, est éligible au titre du titre du C.R.S.D..

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

Dépenses

Création de salles d'expositions – Phase 1

Honoraires	17 041,00 €
Montant des travaux	130 410,00 €
Dépenses hors taxes.....	147 451,00 €
Dépenses toutes taxes.....	176 941,20 €

Recettes prévisionnelles

C.R.S.D. – F.R.E.D. (20,56% du montant H.T. des travaux)	30 315,93 €
Communauté de Communes du Grand Châteaudun (8,96% H.T.)	13 211,61 €
Participation de la Ville T.T.C.....	133 413,66 €
Soit un montant des recettes prévisionnelles.	176 941,20 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention des services de l'Etat au titre du C.R.S.D.,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

CASERNE KELLERMANN - AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Châteaudun remplit les critères pour percevoir la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) 2018.

Le périmètre retenu pour l'éligibilité des projets, est non seulement celui du périmètre de la « politique de la ville » mais aussi des zones en périphérie de celui-ci, et correspondant au « quartier vécu ».

C'est à ce titre que la Ville sollicite un cofinancement au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l'opération suivante :

Nom du projet	Coût total Prévisionnel		Plan de financement (H.T.)		
	T.T.C.	H.T.	Ville	Autres Subventions CRSD/CRST/CCGC	Etat (DPV 2018)
Caserne Kellermann : aménagement d'un jardin public	1 009 368,00€	841 140,00 €	218 003,70 €	323 136,30 €	300 000,00 €
TOTAL	1 009 368,00€	841 140,00 €	218 003,70 €	323 136,30 €	300 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement présenté,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

8 – 8bis ET 10 RUE SAINT LUBIN – TRAVAUX DE CONFORTATION ET DE SAUVEGARDE - DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS (F.D.I.)

Monsieur le Maire rappelle que les immeubles 8, 8bis et 10 rue Saint Lubin se situent dans le centre historique ancien de la Ville de Châteaudun, en périmètre Monument Historique et dans le quartier qui a échappé à la destruction de l'incendie qui a ravagé la ville en 1723. Les bâtiments de cette rue datent pour la plupart des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Ces trois bâtiments dont les façades ont un intérêt patrimonial et architectural certain présentent un enjeu en termes de développement et d'attractivité touristique.

Au vu de l'état de dégradation du bâti, un arrêté de péril imminent a été pris le 08 novembre 2005 puis, l'immeuble situé au 10 rue Saint-Lubin a été déclaré insalubre remédiable par arrêté préfectoral le 04 avril 2006.

La Ville a acquis cet ensemble immobilier le 21 février 2008 et a réalisé les travaux afin de faire cesser le péril imminent sur domaine public.

Les travaux à réaliser sur cet ensemble immobilier constitué de trois bâtiments dont l'un a une façade commune avec le 6 rue Saint-Lubin sont les suivants :

Phase 1 : Travaux de confortation et de sauvegarde du bâti et mise en œuvre de mesures préventives :

- Mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment par notamment la réfection des toitures,

- Curage de l'intérieur des bâtiments par le retrait de tous les sols/plafonds et escalier menaçant ruine,
- Désamiantage.

Phase 2 : Travaux d'aménagement et d'affectation (projet à définir)

- Etude faisabilité,
- Phase travaux.

La présente demande de subvention concerne la phase 1 de ces travaux.

Ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental d'Investissements (F.D.I.) à hauteur de 30% du montant H.T..

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

Dépenses

Diagnostic / Maitrise d'œuvre	24 770,00 €	
Travaux de bâchage d'urgence	12 420,00 €	
Lot n° 1 – Charpente	83 560,50 €	
Lot n° 2 – Maçonnerie	7 521.15 €	
Lot n° 3 – Désamiantage	10 620.00 €	
TOTAL DES DEPENSES HORS TAXES		138 891,65€
TOTAL DES DEPENSES TOUTES TAXES		166 699,98€

Recettes prévisionnelles

Conseil Départemental F.D.I (30%)	41 667.50 €
Participation Ville	124 992,48 €
TOTAL DES RECETTES TOUTES TAXES	166 699,98€

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissements (F.D.I.),

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

CREATION D'AIRES DE SERVICES CYCLO CONNEXES AUX ITINERAIRES CYCLABLES - APPEL A PROJETS DU PAYS DUNOIS

Madame BADAIRE, conseillère municipale déléguée au tourisme indique que dans le cadre du développement des itinéraires de tourisme à vélo sur le territoire régional avec l'objectif de devenir la première région de tourisme à vélo en France, un appel à projet a été lancé par le syndicat du Pays Dunois. La création d'aires de services vélo connexes aux itinéraires cyclables permettrait de répondre favorablement aux demandes de cette clientèle internationale.

Les aires de services sont caractérisées par un ensemble d'équipements situés sur un même lieu ou répartis dans la ville selon les flux de circulation des touristes à vélo. Ces espaces peuvent comporter divers équipements : toilettes, point d'eau potable, arceaux vélos, tables de pique-nique, borne de recharge de vélos électriques, station de gonflage des vélos. Ils pourront également répondre à une demande locale pour les déplacements quotidiens et utilitaires des habitants de la région.

Ces nouveaux aménagements complètent les circuits mis en place depuis 3 ans sur le territoire dunois et renforcent l'image du label Accueil Vélo, créé par la région Centre – Val de Loire devenu référence nationale.

Il permet de référencer des sites touristiques, hébergements et Offices de Tourisme.

A Châteaudun, l'Office de Tourisme, le camping du Moulin à Tan et le gîte des Grands Moulins adhèrent à la marque depuis 2015. Des hôtels, chambres d'hôtes et meublés de tourisme sur notre territoire adhèrent également à la marque.

Il est proposé de réaliser des aménagements permettant d'accueillir au mieux la clientèle touristique à vélo sur cinq sites :

1 - L'Office de Tourisme :

Installation d'arceaux vélos.

2 - Mail - Toilettes publiques :

Arceaux vélos, point d'eau potable, borne de recharge vélos électriques, station de gonflage.

3 - Place Jehan de Dunois :

Arceaux vélos.

4 - Ile Chemars :

Arceaux vélos, point d'eau potable, table de pique-nique.

5 - Camping du Moulin à Tan :

Arceaux vélos, tables de pique-nique.

Les dépenses pour l'aménagement et les équipements sont estimées à 15 259,00 H.T..

Ces investissements seront échelonnés sur les budgets investissements de la Ville en 2018 2020.

Au titre de l'appel à projets « Soutien à la création d'aires de services vélo connexes au itinéraires cyclables », le Conseil Régional et l'Europe peuvent participer au taux maximum de 80 % du montant total H.T. des travaux.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses

Aménagements et équipements (H.T.)	15 259,00 €
TVA (20 %)	3 051,80 €
Soit un montant total des dépenses T.T.C.	18 110,80 €

Recettes prévisionnelles

Subvention appel à projet	12 207,20 €
Participation Ville de Châteaudun	5 903,60 €
Soit un montant des recettes prévisionnelles.	18 110,80 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BADAIRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes de la région et de l'Europe pour obtenir une subvention au titre de l'appel à projet de soutien à la création d'aires de services vélo à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux d'équipements,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrat de ville, la Ville a validé le subventionnement des actions suivantes lors du Comité de Pilotage en date du 3 avril 2018 :

« Lieu d'Accueil Enfants Parents » - Ville

- Coût prévisionnel de l'action	26 504 €
- Participation Etat – Politique de la Ville	5 500 €
- Participation C.A.F.	9 000 €
- Participation Conseil Départemental	11 760 €
- Participation Ville	244 €

« Allocation poursuite d'études » – C.C.A.S. de Châteaudun

- Coût prévisionnel de l'action	5 971 €
- Participation Etat – Politique de la Ville	1 500 €
- Participation C.C.A.S. de Châteaudun	4 471 €

« Chèques loisirs » – C.C.A.S. de Châteaudun

- Coût prévisionnel de l'action	11 617 €
- Participation Etat – Politique de la Ville	3 000 €
- Participation C.C.A.S. de Châteaudun	8 617 €

« Sensibilisation sur la laïcité à Châteaudun » – F.O.L. 28

- Coût prévisionnel de l'action	3 250 €
- Participation Etat – Politique de la Ville	2 100 €
- Participation Ville	600 €
- Autres produits de gestion courante	300 €
- Emploi – Contributions volontaires	250 €

« Tournoi pour l'emploi » - M.I.L.O.S.

- Coût prévisionnel de l'action	2 400 €
- Participation Etat – Politique de la Ville	1 800 €
- Participation Ville	500 €
- Participation M.I.L.O.S.	100 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le budget des actions ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces actions et au versement des subventions y afférentes.

POLITIQUE DE LA VILLE – COMPTE RENDU D'UTILISATION 2017

Monsieur le Maire indique que vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu' : « un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. »

Ce rapport reprend notamment les actions réalisés grâce à la DSU et aux crédits des contrats de ville ainsi que les travaux réalisés dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve ce rapport.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Association CALINES ET BIAUDES	300,00 €
Le Comité de Jumelage de la Ville de Châteaudun	2 160,00 €
L'U.C.I.A. de Châteaudun.....	5 100,00 €
L'O.C.C Football	12 535,00 €

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2018.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

ASSOCIATION AÏKIDO CLUB DE CHATEAUDUN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que l'AÏKIDO CLUB de CHATEAUDUN organise chaque année un stage destiné aux adeptes de l'aïkido animé par le maître japonais Shoji SEKI.

En 2018, il s'est déroulé du vendredi 23 février au dimanche 25 février, au gymnase Foucault.

L'association a sollicité une aide exceptionnelle de la ville.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Attribue une subvention exceptionnelle de 502 € à l'AÏKIDO CLUB DE CHATEAUDUN pour l'organisation de ce stage.

CESSION DE MATERIELS – EPAREUSE ET TRACTEUR

Monsieur le Maire indique que la Ville a fait l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse, d'une tête de lamier et d'un groupe de fauche avant, afin de procéder au renouvellement des matériels suivants :

- un tracteur Renault de type ERGOS 105, année 2000, n° de série 85G0179 immatriculé 4083 VB 28,
- une épareuse SMA, n° de série 12256,
- un groupe de fauche ZANON, n° de série : 10026420615100087.

Ceux-ci ne sont plus utilisés par les services municipaux

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise la cession de ces matériels à la Société Nouvelle Depussay pour un montant de 12 000,00 €, Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents cette cession.

COMMUNE DE JALLANS – REMBOURSEMENT - FRAIS MEDIATHEQUE ET ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LE MERCREDI HORS VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que la commune de Jallans souhaite prendre en charge les dépenses suivantes :

- la totalité du coût de l'abonnement à la médiathèque de Châteaudun selon le montant de la décision tarifaire en vigueur au moment de la souscription ou du renouvellement de celui-ci, pour les enfants âgés de moins de 18 ans à charge, domiciliés à Jallans,
- la participation financière, à hauteur de 10 €, pour les jours de présence dans les accueils collectifs de mineurs de la Ville de Châteaudun du mercredi en dehors des vacances scolaires, pour les enfants domiciliés **et** scolarisés à Jallans.

La commune de Jallans a sollicité la Ville de Châteaudun afin de lui demander d'appliquer directement cette déduction au moment du règlement par l'utilisateur.

Le remboursement des sommes engagées par la Ville de Châteaudun se fera par mandat administratif à la vue du récapitulatif mensuel nominatif des remboursements à effectuer à la Ville afin que la commune de Jallans procède au règlement.

La prise en charge se fera sur présentation d'un justificatif fourni par la commune de Jallans.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise l'application de cette déduction aux personnes remplissant les conditions ci-dessus mentionnées.

RENOUVELLEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire indique que le marché d'achat, de location et de maintenance du parc de photocopieurs actuellement en cours arrive à expiration.

Afin de renouveler le matériel nécessaire au fonctionnement des écoles et des services municipaux, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25 I 1°, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Ce marché est composé de deux lots :

- . lot n° 1 écoles (12 copieurs),
- . lot n° 2 services municipaux (29 copieurs).

Il sera passé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 15 juin 2018, ont étudié le rapport d'analyse des offres ont décidé, à l'unanimité :

- de retenir, pour le lot n° 1 écoles, la proposition comprenant la location des matériels avec option couleur et leur maintenance et d'attribuer le marché à la société RICOH pour un montant estimatif pour cinq années de 48 133,27 € T.T.C.,
- de retenir, pour le lot n° 2 services municipaux, la proposition comprenant la location des matériels avec option couleur pour quatre d'entre eux et leur maintenance et d'attribuer le marché à la société SHARP pour un montant estimatif pour cinq années de 146 554,31 € T.T.C..

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

MULTI-ACCUEIL – ACHAT D'UNE BADGEUSE - DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F.

Madame LEVASSOR, adjointe au maire déléguée à la famille et petite enfance précise que le Multi-Accueil utilise déjà un logiciel de gestion d'accès avec une badgeuse implantée dans le hall d'entrée principale.

Suite à un réaménagement de la structure et afin de faciliter l'accueil des familles, il est nécessaire d'installer une seconde badgeuse dans la section des bébés déplacée dans l'ancienne halte-garderie et qui comprend une porte d'entrée indépendante.

Le montant de cette acquisition s'élève à 755,00 € H.T. .

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LEVASSOR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 604,00 € correspondant au taux le plus élevé possible, soit 80% auprès de la Caisse d'Allocation Familiale,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

CAMPING MUNICIPAL – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Madame BADAIRE, conseillère municipale déléguée au Tourisme indique que par délibération numéro 2017-059 le règlement du camping municipal avait été adopté afin d'être conforme à la réglementation du décret numéro 2014-138 du 17 février 2014.

Afin de compléter l'article 1 relatif aux conditions d'admission et de séjour et l'article 13 concernant le garage mort, il y a lieu de modifier ledit règlement intérieur.

La commission Développement Economique/Commerce/Artisanat/Tourisme a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BADAIRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur modifié du camping municipal figurant en annexe,
Autorise Monsieur le Maire à le signer.

CAMPING MUNICIPAL - CAHIER DE PRESCRIPTIONS DE SECURITE

Madame BADAIRE, conseillère municipale déléguée au Tourisme précise que suite à l'arrêté du 6 février 1995 fixant le modèle du cahier de prescriptions de sécurité destiné aux gestionnaires de terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible, le cahier de prescriptions de sécurité du camping municipal du Moulin à Tan a été actualisé et regroupe en un seul document toutes les informations sur les risques ou alertes.

La commission Développement Economique/Commerce/Artisanat/Tourisme a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Exploitation a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BADAIRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Valide le cahier de prescriptions de sécurité du camping du Moulin à Tan figurant en annexe.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHATEAUDUN ET L'INSTEP LEO LAGRANGE ILE-DE-FRANCE (Institut d'Education Permanente Léo Lagrange Ile-de-France)

Monsieur le Maire indique que l'INSTEP LEO LAGRANGE Ile-de-France, organisme de formation affilié à la Fédération Léo Lagrange, mène des actions de formation à visée linguistique pour les publics migrants habitant à Châteaudun ou son agglomération.

L'objectif des séances de formation vise, non seulement à développer les compétences linguistiques en communication orale et écrite dans le but de favoriser l'intégration économique, sociale et citoyenne des apprenants, mais aussi à valoriser ce public fragile et ses compétences.

Afin de renforcer les projets en direction des publics empêchés, une convention a été établie entre la Ville de Châteaudun et l'INSTEP LEO LAGRANGE visant à définir les conditions les objectifs liant les deux parties.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexe.

MUSEE - RESTAURATION DE 2 TABLEAUX - DEMANDE DE SUBVENTION FOND REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION (F.R.A.R.) DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Madame BAUDET, adjointe au maire déléguée à la culture précise qu'afin de poursuivre les restaurations des collections du Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun, un dossier va être présenté à la Commission scientifique régionale - session restauration - puis une demande de subvention sera déposée auprès du Fond Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) de la Région Centre-Val de Loire.

Ces demandes concernent 2 tableaux présentés dans la salle dédiée à la guerre de 1870 :

- Portrait de Madame Jarrethout, peint par Grasse (1894),
- « Barricade Tournée », peint par Philippoteaux (1870).

Le coût total de ces restaurations est de 3 466 € H.T.. La restauratrice agréée par le service des Musées de France n'est pas assujettie à la T.V.A.. Le montant de la subvention demandée est de 2 773 € soit le taux maximum de 80%.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BAUDET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document y afférent.

RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES – FOIRE AUX LAINES 2018

Monsieur le Maire indique que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de recruter, pour la période du 7 au 8 juillet 2018, 4 vacataires afin d'effectuer les missions de distribution et d'analyse des questionnaires de satisfaction, lors de la Foire aux Laines 2018.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise le recrutement de 4 vacataires,

Fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 140 € pour une journée,

Inscrit les crédits nécessaires au budget,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

CONVENTIONS DE STAGE

Monsieur le Maire précise que vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 87- 716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs modifié par décret n° 2007-481,

La Ville de Châteaudun est amenée à accueillir différents stagiaires dans le cadre :

- de parcours scolaire,
- de reclassement professionnel,
- ou de validation d'un projet professionnel.

La Ville de Châteaudun souhaite collaborer au développement des compétences des personnes en leur favorisant l'accès à la formation qualifiante et à une expérience professionnelle.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire a signé les conventions des stagiaires accueillis,

Valide la convention type entre la ville et le stagiaire BAFA pour fixer notamment les obligations des deux parties.

REGROUPEMENT FAMILIAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PREFET D'EURE-ET-LOIR ET L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Monsieur le Maire indique que depuis la parution du décret n° 2011-1049 du 6 septembre 2011 pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité et relatif aux titres de séjour, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.) est devenu le « guichet unique » pour le dépôt des demandes de regroupement familial et est chargé de communiquer la décision du Préfet aux autorités concernées, notamment au maire du domicile de la famille étrangère.

L'article R.421-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) précise que : « *Le maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier pour vérifier si les conditions de ressources et de logement mentionnées à l'article L. 411-5 sont remplies. Il dispose d'un délai de durée égale, s'il a été saisi à cette fin par le préfet ou, à Paris, par le préfet de police, pour émettre un avis sur la condition mentionnée au 3° du même article.* »

L'article R. 421-15-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) est ainsi rédigé : « *Le recours du maire aux services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration peut faire l'objet d'une convention d'organisation conclue avec le directeur général de l'office* ».

Cette dernière vise à organiser la vérification des conditions du regroupement familial, en particulier la possibilité de déléguer à l'O.F.I.I. la réalisation de l'enquête logement seule ou des enquêtes logement et ressources.

La Ville souhaite opter pour le niveau II de délégation, et ainsi confier à l'O.F.I.I., la réalisation des enquêtes logement et ressources.

Ainsi, dans cette configuration l'O.F.I.I. s'engage à :

- vérifier les conditions de ressources et de logement dans le délai de deux mois à compter de la transmission du CERFA par la mairie,
- transmettre les comptes rendus des enquêtes logement et ressources au maire dans les délais impartis.

En contrepartie, le Maire s'engage à émettre un avis motivé sur les documents transmis et le CERFA et à les retourner dans un délai maximal de 15 jours (à compter de la date d'envoi de ces documents) à l'O.F.I.I. pour transmission au Préfet.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, telle qu'elle figure en annexe en optant pour le niveau II tel que décrit ci-dessus.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire indique que la loi prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.). Il s'agit d'un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale situé au Tribunal de Grande Instance de Chartres. Le C.D.A.D. est présidé par la Présidente du Tribunal de Grande Instance.

Il réunit :

- les professionnels du droit,
- les associations spécialisées (AVIEL), ...
- l'Etat représenté par le préfet du département.

Le C.D.A.D. a pour mission principale de définir une politique d'accès au droit au plan départemental. Il est également chargé de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.

Il est chargé de :

- recenser les dispositifs existants et les faire connaître,
- définir une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux,
- participer au financement d'actions locales,
- donner un avis pour toute demande de concours financier adressée à l'Etat,
- établir un rapport annuel de son activité.

Une précédente convention en date du 8 avril 2013 établie pour une durée de cinq ans avait créé le groupement d'intérêt public « Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Eure-et-Loir ». La signature d'une nouvelle convention d'une durée de cinq ans est nécessaire.

La Ville met à disposition l'équipement où se situe le Point d'Accès au Droit – 7, rue Flandres Dunkerque et fait désormais partie des membres associés du C.D.A.D..

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention figurant en annexe.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2018-100 au n° 2018-165 arrêtées au 31 mai 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 23H18

Monsieur Damien BESLAY
Secrétaire de Séance